

LES AIDES FINANCIÈRES 2024

Parcours « Par geste »

Les aides financières sont toujours conditionnées à des critères : performances, certifications RGE, gains énergétiques, revenus et âge du logement. Ci-dessous les différents plafonds de ressources (RFR) :

Nombre de personnes composant le ménage	Revenus très modestes BLEU	Revenus modestes JAUNE	Revenus intermédiaires VIOLET	Revenus supérieurs ROSE
1	≤ 17 009 €	≤ 21 805 €	≤ 30 549 €	> 30 549 €
2	≤ 24 875 €	≤ 31 889 €	≤ 44 907 €	> 44 907 €
3	≤ 29 917 €	≤ 38 349 €	≤ 54 071 €	> 54 071 €
4	≤ 34 948 €	≤ 44 802 €	≤ 63 235 €	> 63 235 €
5	≤ 40 002 €	≤ 51 281 €	≤ 72 400 €	> 72 400 €
Par pers. supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

Le dispositif MaPrimerénov' « Efficacité »



Dispositif de l'ANAH réservé aux propriétaires occupants ou bailleurs (hors SCI) d'un logement de plus de 15 ans. Cette aide forfaitaire finance jusqu'au 31 décembre 2024 certains travaux d'isolation et d'installations de chauffages décarbonnés. Elle est accessible à tous sauf aux revenus supérieurs. Cette aide est cumulable avec les primes CEE et l'éco PTZ.

Une création de compte et un dépôt de demande est obligatoire avant le démarrage des travaux : www.maprimerenov.gov.fr

Remarques :

Les certificats d'économie d'énergie (CEE)

Accessibles à tous pour les logements de plus de 2 ans, ces aides se présentent sous forme de primes, remises ou bons d'achat. Elles se demandent, en s'inscrivant en ligne sur le site internet de l'organisme de votre choix, avant la signature des devis et avant le dépôt de demande MaPrimerenov'. Ces primes peuvent être bonifiées dans le cadre des « coups de pouce chauffage et isolation ». Ce dispositif peut se cumuler avec toutes les autres aides développées ci-dessous (à l'exception du parcours MaPrimeRénov' « Accompagné »).



Attention, le montant de ces primes peut varier en cours d'année et selon l'organisme.

Remarques :

☐ Les aides de la Métropole du Grand Nancy



Ce dispositif spécifique au territoire de la Métropole du Grand Nancy dans le cadre de son « Plan Climat Air Energie Territorial » est accessible aux propriétaires occupants ou bailleurs d'une maison individuelle uniquement. Les travaux éligibles sont les derniers gestes d'isolation (hors « Parcours Accompagné » de MaPrimeRénov') permettant à la maison d'atteindre à minima une étiquette énergie C. Cette aide est à demander avant de signer les devis et est conditionnée à demander les primes CEE à la Métropole du Grand Nancy. Elle est calculée selon les revenus et le type de travaux réalisés.

	Forfaits d'aides	
	Ménages aux revenus modestes et très modestes	Ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs
Isolation de la totalité des murs par l'extérieur	40 € / m ²	30 € / m ²
Isolation de la totalité des murs par l'intérieur (si extérieur impossible)	10 € / m ²	5 € / m ²
Sarking - isolation de toiture par l'extérieur (combles aménagés)	50 € / m ²	30 € / m ²
Isolation combles perdus	10 € / m ²	5 € / m ²
Isolation des toitures terrasses par l'extérieur	40 € / m ²	30 € / m ²
Isolation de planchers bas	15 € / m ²	10 € / m ²

Remarques :

☐ L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)



Accessible à tous (occupant ou bailleur) sans condition de ressources pour les logements achevés depuis plus de 2 ans. Ce prêt se mobilise avant les travaux auprès des banques partenaires. Il peut se cumuler avec MaPrimeRénov', les CEE et un Prêt à Taux Zéro « accession ». La valeur du prêt va de 7000 € à 50 000 € en fonction des actions de travaux et dans la limite du montant des devis. La durée de remboursement est de 15 ou 20 ans maximum.

Remarques :

☐ La Prime Air Bois :



La Prime Air Bois aide les propriétaires à changer leur ancien appareil de chauffage au bois : cheminée à foyer ouvert ou insert/poêle/chaudière à bois datant d'avant 2005. Cette aide de 1 500 € ou 2 500 € selon les revenus est versée directement pour le remplacement d'un ancien appareil de chauffage au bois et l'achat d'un nouvel appareil performant labellisé Flamme verte ou équivalent. Ce dispositif est à demander avant de signer le devis et n'est pas cumulable avec les CEE.

Remarques :



AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT - Nancy Grands Territoires

10 Promenade Émilie du Châtelet - 54 000 NANCY • Tél. : 03.83.37.25.87 • info@alec-nancy.fr • www.alec-nancy.fr

